

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 V. 295 Vœu relatif à l'accueil des personnes menacées en Afghanistan.

Le Conseil de Paris,

Considérant que le 15 août 2021, les talibans sont revenus au pouvoir, renversant le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan instaurée en 2004 ;

Considérant que les talibans ont contrôlé l'Afghanistan de 1996 à 2001, imposant un régime qui confisquait au peuple afghan ses libertés et ses droits : exclusion des femmes de l'espace public en les privant de leur accès aux droits et particulièrement de leur accès à l'éducation ; persécution des minorités ; interdiction des pratiques artistiques et sportives, de certaines activités économiques ; censure de l'information et persécution des journalistes et de toute personne exprimant des opinions politiques, sociales ou religieuses autre que l'idéologie du régime ;

Considérant que l'État français a organisé l'évacuation d'Afghans et d'Afghanes, parfois accompagné·e·s de leur famille, menacé·e·s de représailles par les talibans pour avoir collaboré avec la France, en raison de leurs activités militantes ou de leurs engagements en faveur de la démocratie et des droits humains ;

Considérant que La Ville de Paris a accompagné cette mise sous protection et a organisé une Conférence de solidarité avec l'Afghanistan dès le 2 septembre 2021 ;

Considérant en particulier la Déclaration faite à l'issue de cette dernière ;

Considérant que, en France et plus largement en Europe, les villes se sont mobilisées en soutien à l'accueil des réfugiés. Elles ont développé une approche défendant la dignité humaine de ces populations fuyant des pays où elles pouvaient se voir menacées, depuis l'accueil sur leur territoire jusqu'à l'intégration ;

Considérant que les associations et structures sociales et solidaires jouent un rôle essentiel dans l'accueil et l'accompagnement des réfugiés et que dès l'arrivée de ceux-ci, elles interviennent, souvent dans l'urgence, notamment pour les accompagner dans leurs démarches administratives, proposer des

hébergements, subvenir aux besoins fondamentaux, favoriser l'apprentissage du français et travailler à l'insertion professionnelle.

Considérant que l'arrivée de demandeurs d'asile en provenance d'Afghanistan est antérieure à la crise d'août 2021 et que Paris accueille déjà sur son territoire des ressortissants afghans qui ne bénéficient pas d'une protection internationale et, ainsi, se retrouvent dans des situations de grande précarité et d'errance à Paris comme dans d'autres collectivités :

Considérant que le gouvernement français a annoncé que les ressortissants afghans qui n'ont pas obtenu le statut de réfugié ne seraient plus expulsés vers l'Afghanistan où ils seraient susceptibles d'être en danger ;

Considérant que l'obtention du statut de réfugié protège les personnes migrantes venant d'un pays en conflit tel que l'Afghanistan et leur permet l'accès aux droits tels que celui d'être affilié au régime de la Sécurité sociale et d'avoir librement accès au marché du travail ;

Considérant que ces dernières semaines l'Organisation des Nations Unies a fait état de l'arrestation de journalistes, de l'utilisation excessive de la force avec notamment le recours à des tirs de balles réelles contre des manifestant·e·s pacifiques, essentiellement des femmes ; et considérant les restrictions annoncées sur l'accès à l'éducation ou au travail de ces dernières qui font craindre une intensification des menaces pour les personnes demeurées en Afghanistan.

Sur proposition de Geneviève Garrigos et des élu.e.s du groupe Paris en Commun,

Émet le vœu que :

- la Mairie de Paris poursuive et renforce sa mobilisation et son soutien logistique et financier auprès des associations et structures relais qui contribuent à l'accueil des réfugié·e·s afghan·e·s dans des conditions dignes.
- l'État travaille conjointement avec la Ville de Paris et les autres collectivités françaises à l'identification de solutions pour une mise à l'abri pérenne des personnes réfugiées.
- la France et les pays de l'Union européenne, à l'aune de la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent les ressortissant·e·s afghan·e·s, travaillent conjointement à les accueillir en toute sécurité, après leur départ et à ce que l'État poursuive l'étude au cas par cas des demandes d'asile, afin de trouver des solutions pérennes et adaptées, y compris pour ceux ayant été déboutés ces dernières années, au regard des risques encourus en cas de retour en Afghanistan.